Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260212-2026_001-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N° 2026-001

INFORMANT LE CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MONTANT DES INDEMNITÉS ALLOUÉES A L'ENSEMBLE DE SES MEMBRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : Pascal LEBRETON, Jean-Claude LEFEBVRE, Lidwine SIMEON, Jean-Luc BARBEDIENNE, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON, Nadine BLANCHARD, Ludovic BRICHORY, Béatrice BOURGAULT, Olivier LE PROVOST, Josiane BOURGAULT, Anne GOURANTON, Danièle GESREL

Absents représentés : Dominique CHRETIEN par Pascal LEBRETON, Murielle SIVE par Jean-Luc BARBEDIENNE

Secrétaire de séance : Laurent GUYOMAR

- **2026-001 Information du conseil municipal sur le montant total des indemnités allouées à l'ensemble de ses membres au titre de l'année 2025**

Monsieur le Maire indique qu'en application du nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT (créé par l'article 93 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, dite Loi « Engagement et Proximité »), les communes doivent établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.
Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

A. Maire :

Bénéficiaire	Indemnités versées au titre de la commune	Montant total sur l'année 2026
LEBRETON Pascal	19 878.48 €	19 878.48 €

B. Adjoints au maire titulaires d'une délégation :

Bénéficiaires	Indemnités versées au titre de la commune	Montant total sur l'année 2026
1er adjoint : CHRETIEN Dominique	5 277.96 €	5 277.96 €
2ème adjoint : LEFEBVRE Jean-Claude	5 277.96 €	5 277.96 €
3ème adjoint : SIMEON Lidwine	5 277.96 €	5 277.96 €
4ème adjoint : BARBEDIENNE Jean-Luc	5 277.96 €	5 277.96 €

C. Récapitulatif
Le montant total des indemnités de toute nature versée aux membres du Conseil Municipal au titre de leur mandat et des fonctions exercées s'établit à la somme de 40 990 €.

Décision : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Laurent GUYOMAR,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal LEBRETON

MAIRIE DE LA BOUILLIE (Calvados)